



FONDS DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

## Les accidents du travail dans le cadre des travaux de Maintenance - 2008 et 2009

Décembre 2010

### 1. Introduction

Le service de la Banque de données du Fonds des Accidents du Travail compte parmi ses objectifs, la publication d'analyses sur les accidents du travail survenus dans des secteurs présentant un risque particulier. Depuis plusieurs années, le service a à cœur d'insérer son action dans le cadre des campagnes menées tant au niveau national qu'europpéen. C'est l'optique poursuivie par l'étude présentée ici.

En effet, la campagne 2010-2011 de l'agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, relative au bien-être au travail, a pour thème les travaux de maintenance en sécurité. Elle ne vise ni un secteur particulier, ni un type particulier de travailleurs, mais bien les employeurs et les travailleurs d'entreprises particulièrement actives dans la maintenance et les entreprises qui confient leurs activités de maintenance à des sous-traitants.

Cette campagne est motivée par le constat que d'une part, entre 10 et 15% des accidents professionnels mortels et entre 15 et 20% de la totalité des accidents seraient liés aux travaux de maintenance et d'autre part que, la plupart des accidents se produisent lors des travaux de maintenance dite corrective, c'est-à-dire après qu'un incident sur l'outil de travail se soit déjà produit. Lors du lancement de la campagne, le 22 mars 2010 à Bruxelles, il fut mentionné le chiffre de 15.000 accidents du travail par an survenus dans le cadre de travaux de maintenance.

Parallèlement à la campagne européenne, le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale mènera en 2011 une campagne de prévention visant le travail intérimaire et les travaux de sous-traitance dans la maintenance industrielle, avec l'hypothèse sous-jacente que les entreprises "externalisent" leurs travaux de maintenance et les risques que ceux-ci génèrent. La note du service de la Banque de données du FAT tente de répondre à la demande du SPF, quant au volume de ces accidents et à leurs principales caractéristiques.

### 2. Méthodologie

#### 2.1. DÉFINITION DE LA MAINTENANCE

L'agence européenne pour la sécurité et la santé au travail indique que la maintenance se décline en deux volets, la maintenance corrective qui consiste à agir en cas de défaillance et la maintenance préventive qui, idéalement, prévient toute défaillance, en général par une action prévue et programmée. La maintenance peut consister à inspecter ou tester des bâtiments et autres infrastructures, des équipements de travail ou des moyens de transports, et à les réviser, les ajuster, les réparer ou les remplacer. En ce sens, la maintenance est une activité très commune, qui concerne tous les lieux de travail, dans tous les secteurs d'activités économiques et de l'industrie en particulier, et touche tout le monde, à tous les niveaux et donc pas seulement les travailleurs chargés de la maintenance en vertu de leur description de poste. Les risques liés à la maintenance ne concernent pas uniquement les

travailleurs chargés des opérations de maintenance. Une maintenance de mauvaise qualité peut entraîner de sérieux accidents impliquant tous les travailleurs d'un site, voire certains membres du grand public. Or, la maintenance s'oublie facilement. Et sans une maintenance régulière, les choses peuvent tourner à la catastrophe et entraîner des blessures mortelles ou graves. Sans maintenance, même les plus petits composants de l'équipement peuvent provoquer des problèmes graves touchant non seulement les travailleurs directement concernés, mais aussi d'autres personnes, voire le grand public.

En conclusion, la campagne européenne part du principe que la maintenance est un processus présent dans tous les secteurs d'activités économiques, plutôt que quelque chose de spécifique à un secteur. Elle ne considère pas les travailleurs impliqués dans la maintenance comme un groupe particulier de travailleurs.

Les statistiques des accidents de travail et des maladies professionnelles montrent que les travailleurs chargés de la maintenance sont en général nettement plus exposés que d'autres à un large éventail de risques chimiques, physiques, biologiques ou psychosociaux; les répercussions sur leur santé peuvent être aiguës ou chroniques et aller de la maladie professionnelle aux blessures graves, voire au décès. De manière non exhaustive, on compte parmi les risques physiques, les glissades, faux pas, chutes de hauteur, les accidents liés aux équipements, au bruit, aux vibrations, à la chaleur ou au froid excessifs, aux rayonnements, aux mauvaises conditions météorologiques, aux charges lourdes, mais aussi les mouvements épuisants, les postures inconfortables ou le travail en espace confiné. Les risques chimiques sont liés à l'exposition aux fibres (ex: amiante, verre), aux particules et aux poussières (ex: bois, farines), mais aussi aux incendies, explosions ou dégagements de fumées ou de gaz ou encore au contact avec des substances dangereuses. Les risques biologiques sont l'exposition et le contact avec des bactéries (ex: légionella) ou des virus (ex: hépatite) ou des moisissures et champignons. Quant aux risques psychosociaux, ils sont liés aux contraintes liées aux horaires, souvent hors normes, aux gardes, aux durées de travail longues et à la mauvaise organisation du travail.

## 2.2. CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'ÉTUDE

Il s'agit d'identifier les variables qui serviront de filtres d'analyse pour la présente étude, afin d'isoler les accidents survenus à l'occasion des travaux de maintenance; nous sommes partis de la définition de la maintenance et l'avons confrontée aux variables disponibles dans le Data Warehouse du FAT.

### **2.2.1. Le secteur d'activité économique**

L'ensemble des acteurs de la maintenance s'entend pour reconnaître que celle-ci est une activité transversale à tous les secteurs d'activité économique; il n'existe d'ailleurs pas dans le code Nace-Bel, de secteur d'activité économique qui permette de cerner la maintenance. Par conséquent, la variable du secteur économique ne semble pas pertinente pour servir de filtre de sélection dans le cadre d'une analyse des accidents du travail liés à la maintenance.

### **2.2.2. Le code d'identification de la profession de la victime CITP**

22% des accidents du travail de 2009 sont survenus à des mécaniciens et ajusteurs de machines (code CITP-723), qui sont des travailleurs effectivement actifs dans le domaine de la maintenance, ainsi que les professions qui suivent dans la liste et qui reviennent fréquemment; cependant, d'une part, la sélection de ces seules professions ne permet pas d'isoler les accidents survenus dans le cadre de travaux de maintenance, d'autre part ce code CITP apparaît comme fort peu spécifique ne permettant pas d'identifier précisément la profession de la victime et son rôle dans le processus de maintenance ou son niveau de formation professionnelle, et de surcroît, et malgré une amélioration les dernières années, la qualité de remplissage de cette donnée laisse encore trop souvent à désirer. Les manques

de précision font perdre son intérêt à l'utilisation de cette variable. En outre, l'état actuel des données de l'emploi disponible ne permet pas de connaître le volume de l'emploi en fonction de la profession des travailleurs.

### 2.2.3. La variable sous-traitance

En 2009, si on en croit les déclarations d'accidents, seuls 0,6% des accidents sont survenus à une victime dans les locaux d'un autre employeur que le sien. Ce qui constitue une surprise car, on est loin du phénomène d'externalisation des travaux de maintenance formulé en hypothèse par le SPF Emploi, Travail et Concertation Sociale. Ce score surprenant pourrait cependant être le résultat d'un biais important lié à la qualité du remplissage de cette information. La variable sous-traitance ne peut donc pas non plus servir de filtre à la sélection des accidents liés à la maintenance.

### 2.2.4. La variable type de poste de travail

Cette variable est apparue en 2008, en remplacement de l'information sur l'exercice de la profession habituelle de la victime, désigne en position 2, le type de poste de travail occasionnel ou mobile. Malheureusement de nombreux employeurs n'ont pas encore intégré la nouvelle variable et délivrent toujours l'information quant au poste de travail habituel (atelier - bureau) du travailleur. En effet, le code 2 n'intervient que dans 12% des accidents, ce qui est beaucoup trop peu en regard des 33% d'accidents déclarés survenus à l'extérieur de l'entreprise, signe sans doute d'une mauvaise qualité du codage de la variable, ce qui la rend inutilisable actuellement d'un point de vue statistique.

### 2.2.5. La variable code du lieu de l'accident

Cette variable est également apparue en 2008, ce qui limite la recherche statistique aux deux dernières années. La qualité de son remplissage laisse espérer que les données statistiquement fiables. Dans le cadre de notre étude, nous sélectionnerons les accidents survenus dans l'entreprise (code lieu accident - 1) et les comparerons à ceux survenus en dehors de l'entreprise, mais qui ne sont pas des accidents sur la voie publique (code lieu accident - 4), ce qui écarte les accidents de circulation de notre population.

### 2.2.6. La variable SEAT type de travail

Cette variable "type de travail" apparaît comme la plus pertinente dans le cadre de cette étude. Le type de travail concerne la nature principale du travail effectué par la victime au moment de l'accident, travail s'entendant au sens large de tâche générale. Le type de travail est la tâche principale entreprise en temps et en lieu à proximité de l'accident. Il suppose donc une certaine durée dans le temps. Parmi les items de la nomenclature de la variable type de travail, certains concernent la maintenance. Dans un premier temps, nous en avons retenu deux :

- 52 Maintenance, réparation, réglage, mise au point

qui nous semblait appropriée pour tout ce qui touche à la maintenance en général et à la maintenance corrective en particulier.

- 55 Surveillance, inspection, de procédé de fabrication de locaux, de moyens de transport, d'équipements - avec ou sans matériel de contrôle

qui nous semblait appropriée pour ce qui a trait à la maintenance préventive.

Après examen des descriptions des accidents figurant dans le data warehouse du FAT, il s'est avéré que le type de travail 55 regroupait peu d'accidents ayant trait à des activités de maintenance. Cet item fut donc écarté au seul bénéfice du 52 qui a servi de filtre de base à la sélection des accidents pertinents pour cette étude.

## 2.3. LES OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

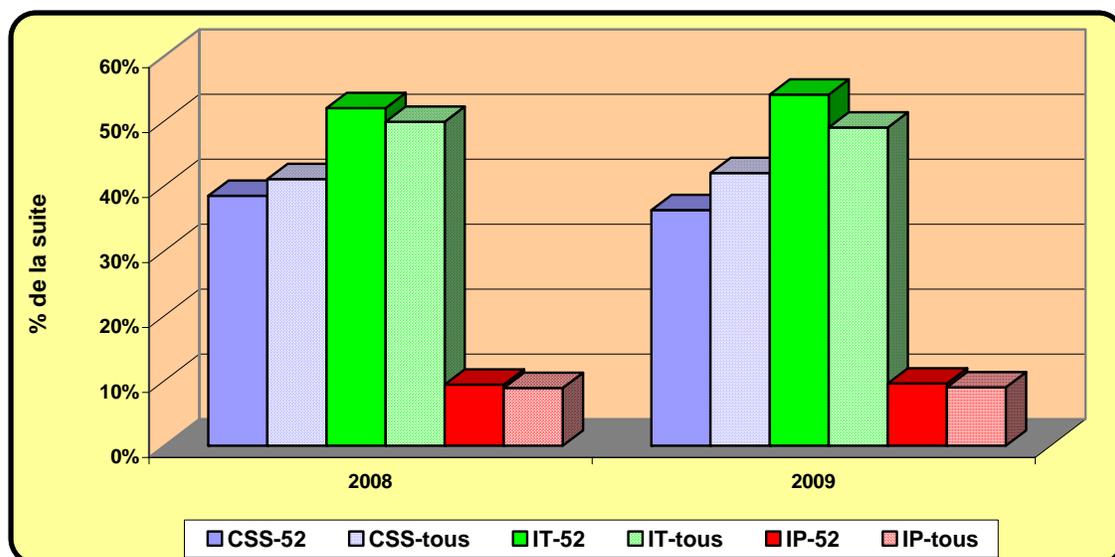
- Connaître le volume des accidents liés au type de travail - 52 - maintenance en 2008 et en 2009
  - o Leur suite
  - o Leur répartition selon le code de lieu de l'accident
  - o Les secteurs d'activité économique
- Connaître le profil de ces accidents en 2009
  - o Leur suite selon le lieu de survenance
  - o Les durées d'incapacité temporaire de travail selon le lieu de l'accident
  - o Les taux d'incapacité permanente prévus selon le lieu de l'accident
  - o Les codes de profession les plus fréquents selon le lieu de l'accident
  - o Les secteurs d'activité économique les plus touchés selon le lieu de l'accident
  - o Les processus accidentels les plus fréquents selon le lieu de l'accident.

## 3. Analyse des accidents liés aux tâches de maintenance

### 3.1. LES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN 2008 ET EN 2009

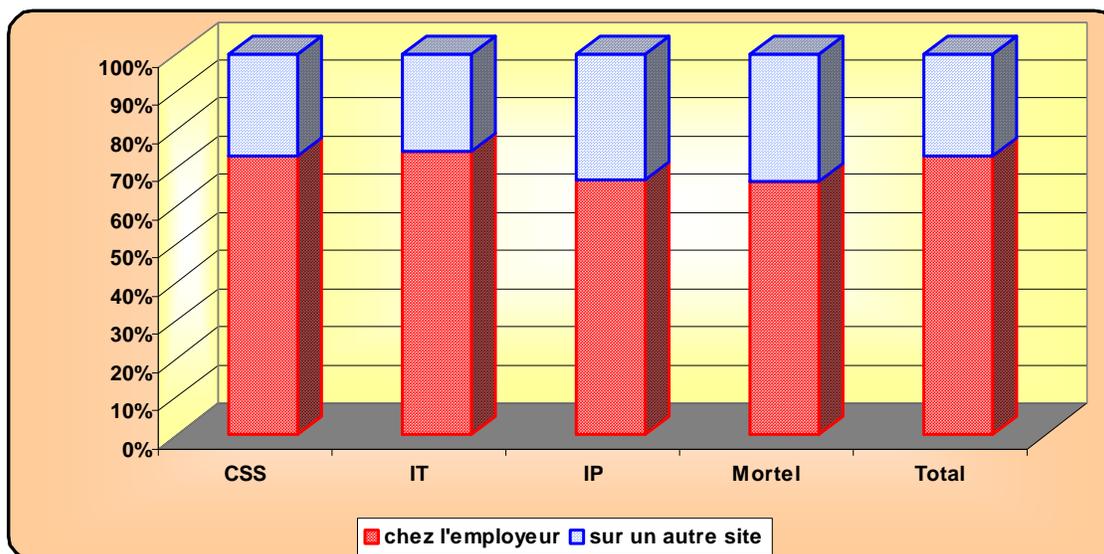
Le tableau 1 permet d'observer que de 2008 à 2009, au-delà de la diminution du nombre absolu des accidents qui est général et essentiellement lié à la crise financière et économique, il y a une augmentation de la part des accidents avec suites, particulièrement ceux avec incapacité temporaire. Ainsi, Les accidents avec incapacité temporaire de travail représentent en 2009, 54,1% du total des accidents, tandis que les cas sans suite représentent 36,3%. Le graphique 1 montre des différences par rapport à l'ensemble des accidents du travail survenus dans le secteur privé. La part des accidents avec suite dans le type de travail 52 est largement plus importante que dans l'ensemble des accidents et cette différence augmente avec la gravité des suites, incapacité temporaire et permanente.

**Graphique 1 : Comparaison de la distribution en fréquence relative des suites des accidents - type de travail 52 et tous types de travail - 2008 et 2009**



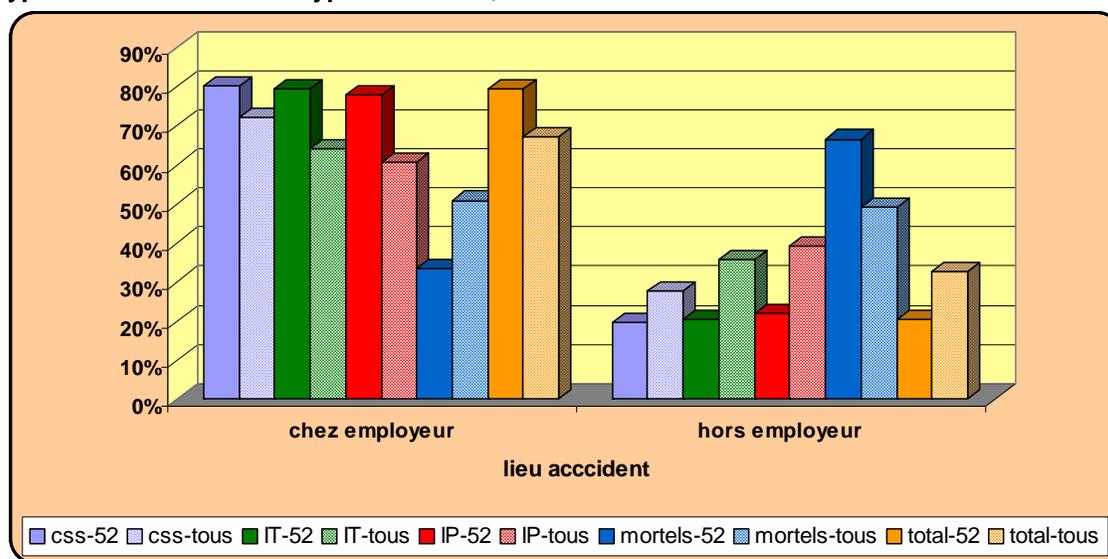
Le deuxième tableau illustré graphiquement par le graphique 2, montre la distribution des accidents lié à la maintenance selon les codes de lieu de l'accident, selon que celui-ci est survenu dans l'enceinte de l'entreprise de l'employeur ou en dehors de celle-ci, tout en excluant les accidents de circulation. On y observe que la part des accidents du travail survenus dans les locaux de l'employeur est plus importante que ceux survenus à l'extérieur de l'entreprise de l'employeur. Cependant, ces derniers ne représentent que 20,5% du total des accidents de maintenance, tandis qu'ils sont 32,7% dans l'ensemble des accidents du travail, tous types de travail confondus. On est loin ici de la notion d'externalisation des travaux de maintenance qui est souvent présentée comme facteur de risque accru des accidents du travail dans la maintenance.

**Graphique 2 : Répartition en fréquence relative des accidents de maintenance selon le lieu de survenance de l'accident et les suites encourues - 2009**



Le graphique 3, ci dessous, illustre, pour 2009, la différence de distribution des accidents selon le lieu de survenance des accidents entre les accidents liés au type de travail 52-maintenance et l'ensemble des accidents du travail. On y remarque que les accidents liés à la maintenance surviennent plus souvent que l'ensemble des accidents dans les locaux de l'entreprise de leur employeur. Cette observation est valable pour les accidents quelles que soient leurs suites, à l'exception des accidents mortels, qui surviennent plus hors de l'entreprise de l'employeur, dans le cas de travaux liés à la maintenance. Mais, il faut se méfier des effets des petits nombres.

**Graphique 3 : Comparaison de la distribution en fréquence relative des suites des accidents - type de travail 52 et tous types de travail, selon le lieu de survenance de l'accident en 2009**



Le tableau 3 montre la distribution des accidents du travail de 2008 et 2009 liés à un travail de maintenance selon leur suite et le secteur d'activité économique de l'employeur de la victime. On y observe que de 2008 à 2009, les 5 premiers secteurs sont les mêmes et regroupent à eux seuls, plus de 35% des accidents liés à la maintenance. Ce sont les secteurs :

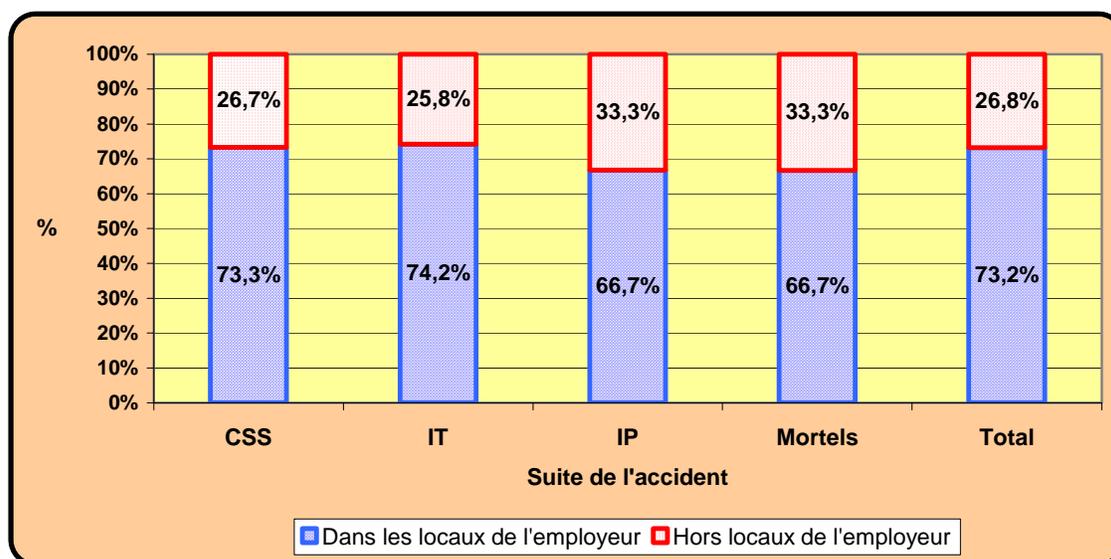
- 45 - Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles
- 43 - Travaux de construction spécialisés
- 46 - Commerce de gros à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles
- 78 - Activités liées à l'emploi
- 25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements

Il est à noter que le secteur de l'intérim occupait la seconde position du classement en 2008 a reculé à la 4<sup>ème</sup> position en 2009. Sa rétrogradation est sans doute lié à la diminution de l'emploi dans ce secteur entre 2008 et 2009, raison de la crise économique. Certains secteurs semblent également connaître une part importante d'accidents avec séquelles prévues. C'est le cas du secteur 43 - Travaux de construction spécialisés, 25 - fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et équipements et du 52 - Entreposage et services auxiliaires des transports.

### 3.2. LES CARACTÉRISTIQUES DES ACCIDENTS LIÉS À DES TRAVAUX DE MAINTENANCE EN 2009

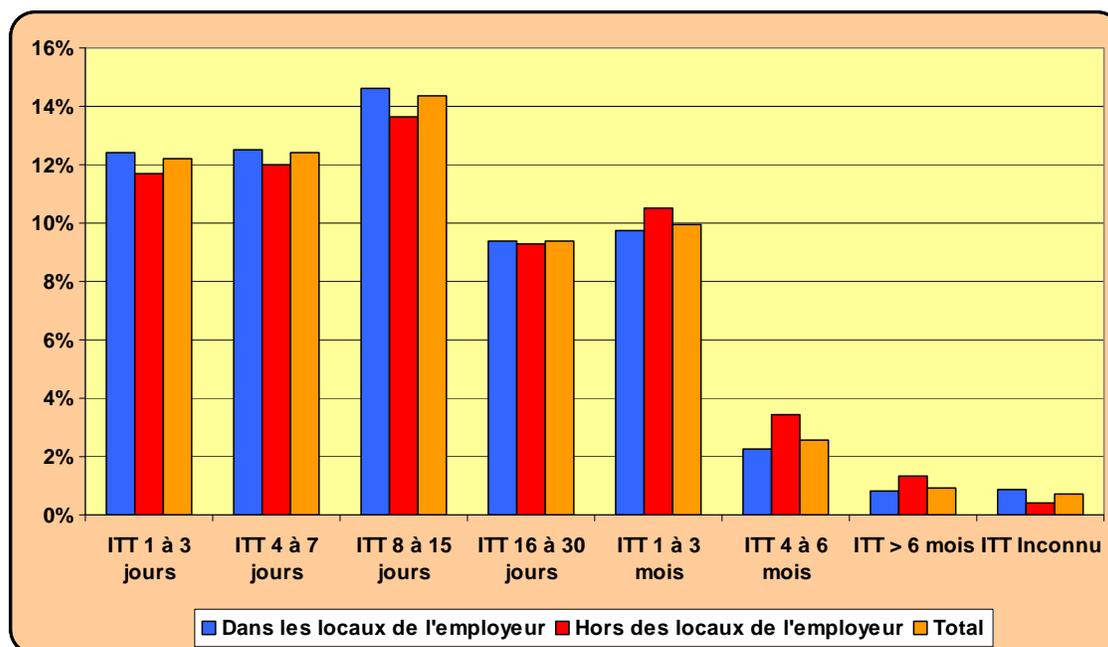
Le tableau 4 montre la distribution des accidents liés à des travaux de maintenance selon leur suite et le lieu où ces accidents sont survenus en 2009. On relève que près de trois quart des accidents sans suite ou avec incapacité temporaire de travail seule sont survenus dans les locaux de l'entreprise de l'employeur. Cette proportion diminue pour les accidents avec des suites plus importantes, prévision de séquelles ou décès. Ce tableau est illustré par le graphique 4.

**Graphique 4 : Distribution en fréquence relative et absolue des accidents liés à des travaux de maintenance selon leur suite et le lieu de survenance - 2009**



Le tableau 5 montre la distribution des accidents du travail liés à des travaux de maintenance selon la durée des incapacités temporaires de travail et le lieu de survenance de l'accident. De manière globale, on constate que plus la durée de l'incapacité temporaire de travail augmente, plus il est fréquent que l'accident soit survenu en dehors des locaux de l'entreprise de l'employeur. Ce phénomène apparaît encore plus clairement lorsque les part relatives sont calculées horizontalement, ainsi que le montre le graphique 5, ci-dessous.

**Graphique 5 : Distribution en fréquence absolue et relative des accidents du travail liés à des travaux de maintenance selon la durée des incapacités temporaires de travail et le lieu de survenance de l'accident - 2009**



Le tableau 6 montre que plus de 95% des accidents liés à un travail de maintenance, ne laissent prévoir aucune incapacité permanente et que les 4% restants sont dans leur quasi-totalité limités à une prévision inférieure à 10% d'IPP. Les cas avec prévision d'incapacité permanente sont plus fréquents lorsque l'accident a eu lieu en dehors des locaux de l'entreprise de l'employeur.

Le tableau 7 montre qu'un accident lié à un travail de maintenance sur 5 survient à un mécanicien ou ajusteur de machines (CITP 723) et 7 autres % à des mouleurs de fonderie, soudeurs, tôliers et chaudronniers, monteurs de charpentes métalliques et assimilés (CITP 721) et encore 7% aux mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques et électroniques (CITP 724). Cependant les proportions montent à un quart des accidents pour les mécaniciens et ajusteurs de machines lorsque les accidents surviennent dans les locaux de l'entreprise de l'employeur et a contrario, à 10% des accidents pour les mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques et électroniques lorsque l'accident survient hors des locaux de l'entreprise de l'employeur.

Le tableau 8 permet de visualiser les secteurs d'activité économique les plus fréquemment touchés par des accidents liés à la maintenance, selon que l'accident a eu lieu dans ou hors des locaux de l'entreprise de l'employeur.

Pour ce qui concerne les accidents de travail liés à la maintenance (code type de travail - 52) qui sont survenus dans les locaux de l'employeur, le secteur principalement touché avec 11% des accidents est le 4511 - Commerce d'automobiles et autres véhicules automobiles légers, suivent ensuite le secteur 8610 - des activités hospitalières pour 5% des accidents et le secteur 4520 - Entretien et réparation de véhicules automobiles pour 4% des accidents. Nous sommes loin ici du risque industriel évoqué comme facteur de risque dans le travail de maintenance. Le seul secteur lié à l'industrie qui apparaît parmi les secteurs d'activité économique comptant au moins 1% des accidents liés à la maintenance, est le 2920 - Fabrication de carrosseries de véhicules automobiles; fabrication de remorques et de semi-remorques pour 2% des accidents.

En ce qui concerne les accidents de travail liés à la maintenance (code type de travail - 52) survenus en dehors des locaux de l'employeur on retrouve naturellement en première position et largement en tête, le secteur 7820 - Activités des agences de travail temporaire qui drainent le travail intérimaire et représente 14% des accidents de ce type. Mais d'autres secteurs apparaissent dans le classement avec des importances non négligeables. Il s'agit du 8899 - Autre action sociale sans hébergement pour 5% des accidents de la maintenance, du 3514 - Commerce d'électricité, du 4322 - Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air et du 4669 - Commerce de gros d'autres machines et équipements qui comptent chacun environ 4% des accidents. On retrouve aussi le 4511 - Commerce d'automobiles et autres véhicules automobiles légers avec 3% des accidents liés à la maintenance.

Le tableau 9 présente la distribution en fréquence absolue et relative des accidents liés à des travaux de maintenance selon la déviation liée à l'accident et au lieu de survenance en 2009. De manière globale, les accidents du travail liés à des travaux de maintenance sont principalement liés à des mouvements non coordonnés-64 (12%), des pertes de contrôle d'outil à main-43 (10%), des pertes de contrôle d'objet manipulé (8%), des chutes de personne de plain-pied-52 (8%) et des chutes d'agent matériel supérieur-33 (6%). Mais quelques différences apparaissent selon que l'accident survient dans ou en dehors des locaux de l'employeur. Dans les locaux de l'employeur, l'ordre décroissant de fréquence reste identique mais, les fréquences en part relatives sont légèrement plus importantes. Par contre pour ce qui est des accidents survenus hors des locaux de l'employeur, l'ordre est quelque peu bousculé et se présente comme suit; Mouvements non coordonnés-64 et chute de personne de plain-pied-52 (9,2% chacun), perte de contrôle d'outil à main-43 (8,9%), perte de contrôle d'objet manipulé-44 (7,8%) et mouvement du corps sous contrainte en soulevant, portant-71 (4,9%).

Le tableau 10 montre la distribution en fréquence absolue et relative des accidents liés à des travaux de maintenance selon l'agent matériel lié à la déviation liée à l'accident et au lieu de survenance en 2009. De manière globale, les agents matériels des accidents du travail liés à des travaux de maintenance sont principalement les matériaux - 14 (26%), les outils à mains non motorisés - 06 (11%), les bâtiments et surfaces à niveau - 01 (9%), les bâtiments et surfaces en hauteur - 02 (7%) et les dispositifs de convoyage, de transport et de stockage - 11 (6%). Mais ici aussi des différences surgissent selon que l'accident est survenu dans ou en dehors des locaux de l'employeur. Dans les locaux de l'employeur, on retrouve dans l'ordre décroissant, les matériaux-14 (28%), les outils à mains non motorisés-06 (12%), bâtiments et surfaces à niveau (8%), dispositifs de convoyage, transport et stockage-11 (6%), bâtiments et surfaces en hauteur (6%) et machines et équipements fixes-10 (6%). En dehors de ces locaux on retrouve dans l'ordre les matériaux-14 (22%), les bâtiments et surfaces à niveau-01 (12%), les outils à main non motorisés-06 (10%), les bâtiments et surfaces en hauteur-02 (9%) et les dispositifs de convoyage, transport et stockage-11 (5%).

Dans le tableau 11 on identifie la distribution en fréquence absolue et relative des accidents liés à des travaux de maintenance selon le contact blessant de l'accident et au lieu de survenance en 2009. De manière globale, les contacts blessants des accidents du travail liés à des travaux de maintenance sont principalement les contacts avec agent matériel coupant, pointu, dur ou rugueux (30%), les heurts par objet en mouvement, collision (16%), les écrasements contre un objet immobile (15%), les contraintes physiques ou psychiques (14%) et les contact avec courant électrique, température ou substance dangereuse (11%). Ici encore des différences apparaissent selon que l'accident est survenu dans ou en dehors des locaux de l'employeur. Dans les locaux de l'employeur, on retrouve dans l'ordre décroissant, les contacts avec agent matériel coupant, pointu, dur ou rugueux (32%), les heurts par objet en mouvement, collision (16%), les écrasements contre un objet immobile (13%), les contraintes physiques ou psychiques (13%) et les contact avec courant électrique, température ou substance dangereuse (11%). En dehors des locaux de l'employeur on retrouve par ordre décroissant, les contacts avec agent matériel coupant, pointu, dur ou rugueux (25%), les écrasements contre un objet immobile (18%), les contraintes physiques

ou psychiques (16%), les heurts par objets en mouvement, collision (14%) et le contact avec courant électrique, température, substance dangereuse (11%).

Le tableau 12 montre la distribution en fréquence absolue et relative des accidents liés à des travaux de maintenance selon la nature de la blessure et le lieu de survenance en 2009. De manière globale, les natures de blessure principales sont les plaies et blessures superficielles (51%), les luxations, entorses et foulures (21%), commotions et traumatismes internes (7%), les fractures osseuses (7%), les brûlures et brûlures par exposition à un liquide bouillant et gelures (4%). Quelques différences apparaissent selon que l'accident survient dans ou en dehors des locaux de l'employeur. Dans les locaux de l'employeur, on retrouve dans le même ordre décroissant des natures de blessure, les plaies et blessures superficielles (53%), les luxations, entorses et foulures (20%), commotions et traumatismes internes (8%), les fractures osseuses (7%), les brûlures et brûlures par exposition à un liquide bouillant et gelures (4%). En dehors des locaux de l'employeur l'ordre décroissant est différent et les différences apparaissent également dans les parts relatives de fréquence, les plaies et blessures superficielles (46%), les luxations, entorses et foulures (23%), les fractures osseuses (8%), les commotions et traumatismes internes (6%), les brûlures et brûlures par exposition à un liquide bouillant et gelures (5%).

Le tableau 13 montre la distribution en fréquence absolue et relative des accidents liés à des travaux de maintenance selon la localisation de la blessure et le lieu de survenance en 2009. Dans l'ordre décroissant, les localisations de blessure principales sont les membres supérieurs (46%), la tête (20%), les membres inférieurs (19%), le dos (6%) et le torse et organes thoraciques (3%). Les différences entre accidents survenus dans ou hors des locaux de l'employeur sont les suivantes. Dans les locaux de l'employeur, on retrouve le même ordre décroissant de fréquence. Les différences apparaissent dans les parts relatives. Ainsi les membres supérieurs sont visés à 47%, la tête à 21%, les membres inférieurs à 18%, le dos à 6% et le torse à 3%. Hors des locaux de l'employeur, les localisations sont dans l'ordre décroissant, les membres supérieurs (43%), les membres inférieurs (22%), la tête (17%), le dos (7%) et le torse (4%).

## 4. Conclusions

S'intégrant dans la campagne 2010-2011 de l'agence européenne pour la sécurité et la santé au travail et dans le projet de campagne 2011 d'SPF-ETCS visant le travail intérimaire et les travaux de sous-traitance dans la maintenance industrielle, avec l'hypothèse sous-jacente que les entreprises "externalisent" leurs travaux de maintenance et les risques que ceux-ci génèrent, le service de la Banque de données du FAT a cherché par cette étude, à connaître le volume des accidents liés aux travaux de maintenance en 2008 et 2009, ainsi que le profil de ces accidents.

La maintenance qu'elle soit corrective ou préventive est une activité commune dans le monde du travail. c'est un processus présent dans tous les secteurs d'activité économique et qui touche l'ensemble des travailleurs. La principale difficulté de l'étude fut par conséquent, d'identifier la ou les variables qui devaient servir de filtre à la sélection des données et à leur analyse. Seules, la variable type de travail et son item 52-maintenance, réparation, réglage, mise au point, ainsi que celle du code de lieu de l'accident et ses items 1-dans les locaux de l'entreprise et 4- hors de l'entreprise de l'employeur mais sans être un accident sur la voie publique, furent retenues.

De 2008 à 2009, les accidents du travail liés à la maintenance ont diminué. Ceci est à mettre en parallèle avec la diminution générale de l'emploi observée sur la même période, liée à la crise. Il faut cependant relever l'augmentation de la part des accidents avec suites, et particulièrement des accidents avec incapacité temporaire. Cette part est beaucoup plus importante pour les accidents liés à des travaux de maintenance que dans l'ensemble des

accidents du travail et cette différence de part relative augmente proportionnellement à l'augmentation de la gravité des suites des accidents.

Les accidents survenus lors de travaux de maintenance à l'intérieur des locaux des employeurs sont plus fréquents que ceux qui se produisent hors de ces locaux. A défaut d'informations sur le volume de l'emploi occupé à ces tâches dans l'entreprise et hors de l'entreprise, il est impossible de déterminer si les accidents surviennent plus fréquemment hors de l'entreprise.

La distribution des accidents liés à des travaux de maintenance en 2008 et en 2009 selon le secteur d'activité économique de l'employeur montre que ces accidents ne surviennent pas de manière préférentielle dans les secteurs industriels. L'intérim qui occupait la 2<sup>ème</sup> place du classement en 2008, a reculé à la 4<sup>ème</sup> en 2009 en raison sans doute de la diminution de son activité. Il faut cependant relever que certains secteurs connaissent une part relative plus importante des accidents avec séquelles prévues.

En 2009, on relève que plus les séquelles sont d'importance, plus la proportion d'accidents survenus en dehors des locaux de l'entreprise de l'employeur est importante également. L'examen de la distribution des incapacités temporaires de travail montre lui aussi une gravité accrue des accidents survenus en dehors des locaux de l'entreprise de l'employeur. Cette conclusion est également esquissée lorsque l'on examine la distribution des taux d'incapacité permanente prévus, malgré les limites liées aux petits nombres de cas.

Les professions les plus concernées par les accidents liés à des travaux de maintenance sont les mécaniciens et ajusteurs de machines (CITP-723) dans 20% de ces accidents survenus en entreprise et les mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques et électroniques (CITP-721) dans 10% des accidents survenus dans des entreprises tierces.

La distribution des secteurs d'activité économiques des employeurs montre que l'on est loin du risque industriel évoqué comme facteur de risque dans le travail de maintenance, quel que soit le lieu de survenance de l'accident. Cependant, le secteur de l'intérim intervient pour une large part dans la distribution des accidents survenus dans la maintenance dans des entreprises tierces.

L'analyse des processus accidentels les plus fréquents ne donnent pas de résultats diamétralement opposés selon le lieu de l'accident, quoique des particularités entre les deux types de lieux existent bel et bien, soit dans l'ordre décroissant d'apparition des différents items soit, dans les parts relatives de ces items.

## Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Méthodologie.....	1
2.1. Définition de la maintenance .....	1
2.2. Critères de sélection pour l'étude .....	2
2.2.1. Le secteur d'activité économique .....	2
2.2.2. Le code d'identification de la profession de la victime CITP .....	2
2.2.3. La variable sous-traitance .....	3
2.2.4. La variable type de poste de travail.....	3
2.2.5. La variable code du lieu de l'accident .....	3
2.2.6. La variable SEAT type de travail.....	3
2.3. Les objectifs de l'étude .....	4
3. Analyse des accidents liés aux tâches de maintenance.....	4
3.1. Les accidents du travail en 2008 et en 2009.....	4
3.2. Les caractéristiques des accidents liés à des travaux de maintenance en 2009.....	7
4. Conclusions .....	10

---